

CAVAC DE LA MONTÉRÉGIE

RAPPORT ANNUEL 2008-2009

RAPPORT D'ACTIVITÉS



1. MOT DE LA PRÉSIDENTE

Les CAVAC ont vu le jour aux fins de répondre à un besoin pressant de la population, spécifiquement les victimes d'actes criminels de tout genre, soit le besoin de ressources pouvant les guider et les accompagner notamment dans les dédales de la justice.

Dans un souci constant d'atteindre cet objectif, le CAVAC de la Montérégie a réussi, avec les efforts concertés de ses artisans, à étendre ses services d'aide, de conseils et d'appui aux victimes dans tous les districts judiciaires de la Montérégie, de Valleyfield à Sorel en passant par St-Jean, Longueuil et St-Hyacinthe.

Le professionnalisme des intervenants s'est révélé d'autant plus efficace et performant par le biais du CAVAC-INFO et de l'accueil aux victimes dans chacun des palais de justice. Les interventions et les suivis post-traumatiques assurés au bureau central situé à Longueuil continuent également d'avoir un impact très positif sur la clientèle. La qualité, le sens des responsabilités et le souci de l'excellence au travail par les intervenantes assurent le succès au CAVAC de la Montérégie dans l'accomplissement de sa mission et de son mandat.

Le CAVAC de la Montérégie a grandi avec les années et compte maintenant près de 20 employés qui ont tous pour objectif commun le succès de la mission qui leur est confiée. Dans un souci prioritaire, les membres de la direction et du conseil d'administration souhaitent permettre le développement de l'organisation.

Le conseil d'administration tient à souligner l'ouverture, le travail acharné et le professionnalisme de son directeur Gabriel Larivière. Nous remercions aussi chaleureusement tous les intervenantes qui ont participé et contribué, notamment en faisant preuve d'ouverture d'esprit, aux démarches implantées par le conseil d'administration dans un but d'harmonisation des relations et méthodes de travail.

Fort de ces conclusions, les membres du conseil d'administration pourront, lors de la prochaine année, participer à l'élaboration et à l'implantation de mesures qui sauront répondre aux besoins qui ont évolués au fil des ans.

Je ne saurais conclure sans souligner le grand professionnalisme de tous les intervenants dans le cadre de leurs interventions auprès des victimes d'actes criminels. Leur rôle est crucial pour les victimes. Je les remercie tous en mon nom personnel ainsi qu'au nom de tous les membres du conseil d'administration et de la direction pour leur souci constant d'offrir des services de qualité et de leur implication.

Bonne année 2009-2010

Natacha HÉBERT
Présidente du conseil



2. MOT DU DIRECTEUR

Cette dernière année s'est avérée être un point de rencontre dans l'évolution de l'organisation qu'est devenu le CAVAC de la Montérégie.

L'organisme communautaire qui naquit il y a vingt ans et qui assumait une forte croissance lors des dernières années, était rendu à un point de transition qui l'amène vers une gestion d'entreprise lui permettant de répondre aux besoins actuels.

Ce processus évolutif dans lequel nous sommes engagés, permettra de répondre aux exigences associées à la mission de l'organisme et de correspondre au processus de reddition de compte mis de l'avant par notre bailleur de fonds.

La vitalité de l'organisme se retrouve dans la nature de son mandat qui est d'offrir des services d'aide aux personnes victimes et dans son équipe d'intervenantes qui lui permet d'accomplir cette mission avec tout le professionnalisme requis.

Le défi de favoriser la plus grande accessibilité possible à nos services et de s'assurer que ceux-ci correspondent aux besoins exprimés était encore présent. Ce défi demeure un point sur lequel chacun peut s'orienter et arrimer sa contribution à la mission de l'organisme.

Il importe ici de saluer et de remercier chacune des intervenantes pour leur contribution à l'octroi des services. Toute l'énergie déployée se veut un gage de professionnalisme et de dévouement envers la clientèle.

Vous trouverez, dans les prochaines pages, un résumé des activités du dernier exercice, un portrait des services rendus et un portrait de la clientèle desservie.

Merci et bonne lecture.

Gabriel Larivière

Directeur



3. HISTORIQUE DU CAVAC DE LA MONTÉRÉGIE

Voilà près de 20 ans que se réunissaient pour la première fois, à l'invitation du BAVAC, les différents partenaires de la région de Longueuil afin de constituer le comité d'implantation du CAVAC.

C'est à partir de février 1990, que le « *CAVAC de Longueuil* » commença à offrir ses services. Dès lors, l'objectif fut de répondre à un plus grand nombre de demandes possibles, tout en assurant un maximum de qualité. La voie au développement des services et au développement professionnel était tracée.

C'est en février 1992, que le point de service du CAVAC situé au palais de justice de Longueuil ouvrit ses portes. Cette présence active d'intervenants du CAVAC auprès de l'appareil judiciaire permis de définir les bases d'une collaboration quotidienne. Dès lors, l'ouverture de quatre points de service dans les autres palais de justice de la Montérégie devenait possible et souhaitée. C'est ainsi que le « *CAVAC de Longueuil* » devint le « *CAVAC de la Montérégie* ».

L'ouverture de notre deuxième point de service se fit en juin 1997 au palais de justice de Salaberry-de-Valleyfield. Par la suite, vint le point de service situé au palais de justice de Saint-Hyacinthe en avril 2003, celui situé au palais de justice de St-Jean-sur-Richelieu en juillet 2004 et enfin, c'est en novembre 2005, que nous arrivèrent au palais de justice de Sorel-Tracy.

Sommes toutes, du développement, du mouvement et de nombreux accomplissements. Il y a eu beaucoup de chemin de parcouru entre la première année de fonctionnement du CAVAC, où il n'y avait qu'une seule employée et aujourd'hui où dix-huit personnes, sont réparties dans six bureaux et répondent à près de 12 000 personnes annuellement.



4. PRÉSENTATION DU CAVAC

4.1 La mission, la vision et les valeurs

La mission, la vision et les valeurs sont issus des principes mêmes de la Loi sur l'aide aux victimes d'actes criminels.

À la suite des premières années d'existence des CAVAC, un comité de travail, composé de directions et de représentants du Bureau d'aide aux victimes d'actes criminels, produisit un document intitulé « *Philosophie des Centres d'aide aux victimes d'actes criminels et protocole d'intervention auprès des victimes d'actes criminels* ».

Ce document fut adopté en septembre 1993 lors d'une rencontre provinciale des CAVAC. Ce document constitue un outil de référence reconnu par l'ensemble du Réseau des CAVAC.

La philosophie d'intervention

« Les Centres d'aide aux victimes d'actes criminels adhèrent à la philosophie qui vise à favoriser la promotion et la défense des droits des victimes d'actes criminels/leurs proches/témoins. »

Cette philosophie des Centres d'aide aux victimes d'actes criminels découle des droits et des responsabilités des victimes énoncés dans la Loi sur l'aide aux victimes d'actes criminels. La mission, les valeurs, les principes et les actions inhérents à ces droits et responsabilités la définissent. »

La mission

« Les Centres d'aide aux victimes d'actes criminels offrent aux personnes victimes d'actes criminels/leurs proches/témoins, des services de première ligne afin de répondre à leurs besoins découlant de l'acte criminel vécu. »

Les valeurs

« Les Centres d'aide ont un parti pris favorable envers les personnes victimes d'actes criminels/leurs proches/témoins. Ils adhèrent aux valeurs insérées à l'article 2 de la Loi: la personne doit être traitée avec courtoisie, équité, compréhension et dans le respect de sa dignité et de sa vie privée. »



L'adhésion à ces valeurs se fait sans égard à l'auteur de l'acte criminel, qu'il soit identifié ou non, arrêté, poursuivi ou reconnu coupable. »

Chaque intervenant d'un Centre d'aide aux victimes d'actes criminels se doit d'appliquer dans son intervention les valeurs suivantes :

- la courtoisie;
- l'équité;
- la compréhension
- le respect de sa dignité
- le respect de sa vie privée.

Les principes

« Les Centres d'aide aux victimes d'actes criminels croient que l'intervention auprès de toute personne victime d'un acte criminel/leurs proches/témoin doit se faire dans le respect de ses besoins et dans le respect de sa capacité de gérer sa vie et de prendre des décisions qui la concernent. Cela favorise la reprise de l'autonomie. »

4.2 L'organisation administrative

Le CAVAC de la Montérégie est un organisme privé, à but non lucratif, qui est enregistré sous la partie 3 de la Loi sur les compagnies. Le CAVAC de la Montérégie produit annuellement sa « *Déclaration de personne morale* » auprès de la Direction du registre des entreprises du Ministère du Revenu.

La « *déclaration de renseignements des organismes de bienfaisance enregistrés* » est également produite annuellement auprès de l'Agence du revenu du Canada.

Le CAVAC tient une assemblée générale annuelle où les membres en règle de la corporation adoptent le rapport d'activités, le rapport statistique et les états financiers. C'est également à cette occasion, que sont élus les membres qui constituent le conseil d'administration.

Un organigramme a été produit pour permettre de bien visualiser l'organisation du CAVAC de la Montérégie.

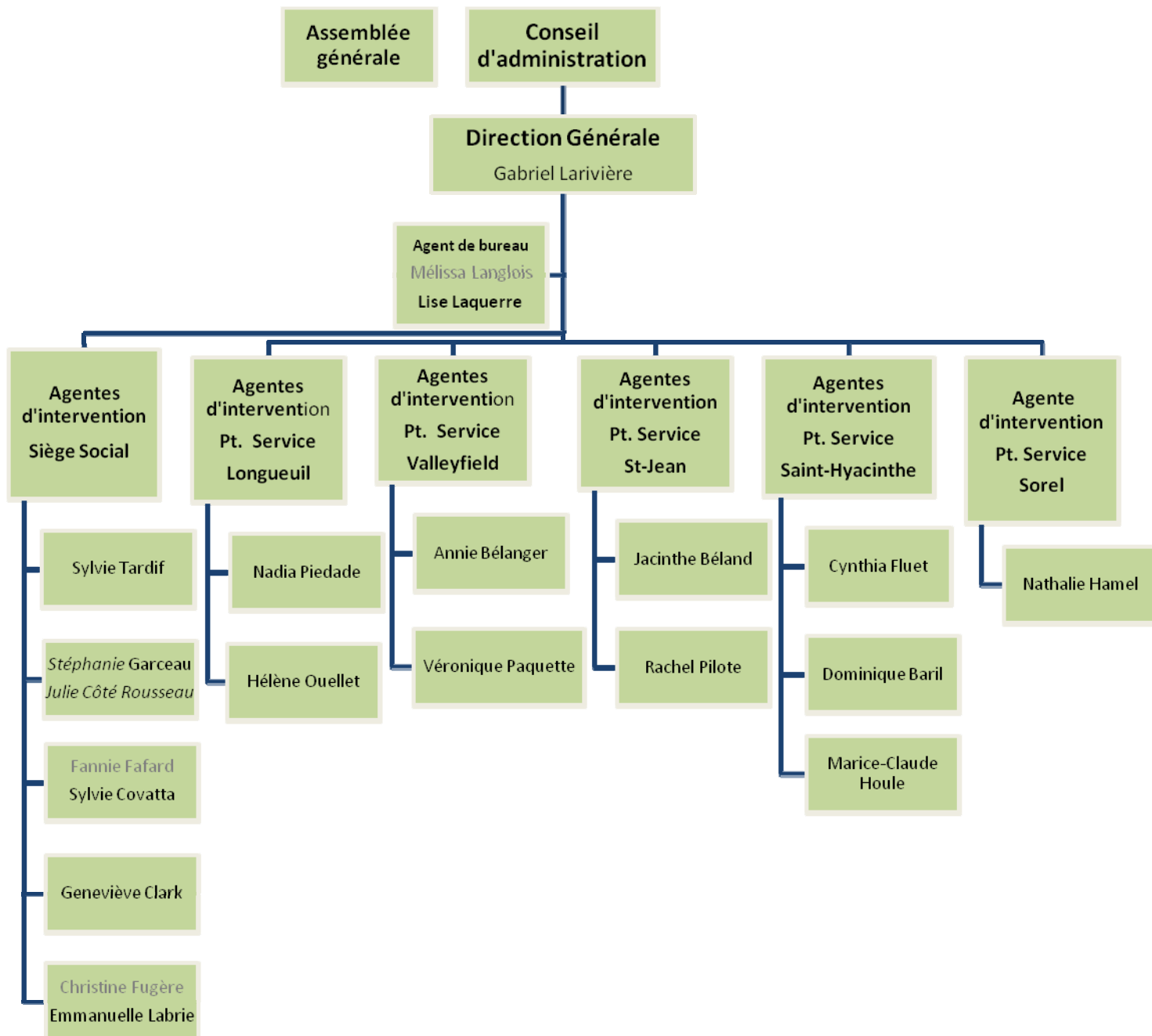


Au 31 mars 2009, le conseil d'administration était composé des membres suivants :

Natacha Hébert	Notaire	Présidente
Stéphane Godri	avocat	Vice-président
Éric Poirier	Policier	Secrétaire
Denis Beauchesne	Criminologue	Trésorier
Bernard Meunier	Policier	Administrateur
Raynald Cormier	Travailleur Social	Administrateur

Tout au long de l'exercice, les membres du conseil d'administration se sont réunis afin de voir à la gestion courante du CAVAC. Les membres ont fourni leur appui et leur support à la direction dans la mise en œuvre des décisions et dans l'application des mesures administratives en découlant.

Compte tenu de l'évolution et du développement de l'organisation lors des dernières années et compte tenu des exigences qui lui sont attribuées, des démarches administratives ont été mises de l'avant afin de permettre un fonctionnement qui corresponde aux besoins de l'organisation.





4.3 L'équipe du CAVAC

L'équipe de travail du CAVAC de la Montérégie est composée de 18 personnes en poste. Le nombre d'intervenantes ayant œuvrées au sein de l'équipe tout au long de l'année est toutefois supérieur.

En tenant compte des congés de maternité et des changements de personnel, c'est avec plus d'une vingtaine de personnes que le CAVAC a fonctionné.

Il y a donc eu du recrutement de personnel, des entrevues de sélection, pour ensuite procéder à l'intégration des nouvelles personnes en poste.

Il va sans dire que cela demande du temps et de l'implication de l'ensemble de l'équipe qui sera présente pour soutenir et accompagner dans son processus d'intégration, la personne nouvellement arrivée.

Le CAVAC de la Montérégie a également bénéficié de la présence d'une stagiaire de l'École de criminologie de l'Université de Montréal. Carla Lima a effectué son stage dans le cadre de son baccalauréat, de septembre 2008 à mars 2009.

4.4 Les ressources budgétaires

La Loi sur l'aide aux victimes d'actes criminels, adoptée par l'Assemblée Nationale en 1988, institue au ministère de la Justice, un Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels pour assurer le financement de services d'aide, notamment l'implantation et le maintien de Centres d'aide aux victimes d'actes criminels.

Pour l'exercice 2008-2009, le financement reçu du FAVAC par le CAVAC de la Montérégie était de 696 140 \$, ce qui représente environ 90 % du budget total.

Les autres revenus proviennent principalement, de l'octroi au CAVAC de contributions pénales ordonnées par les juges dans le cadre de procédures criminelles.



5. LES SERVICES OFFERTS

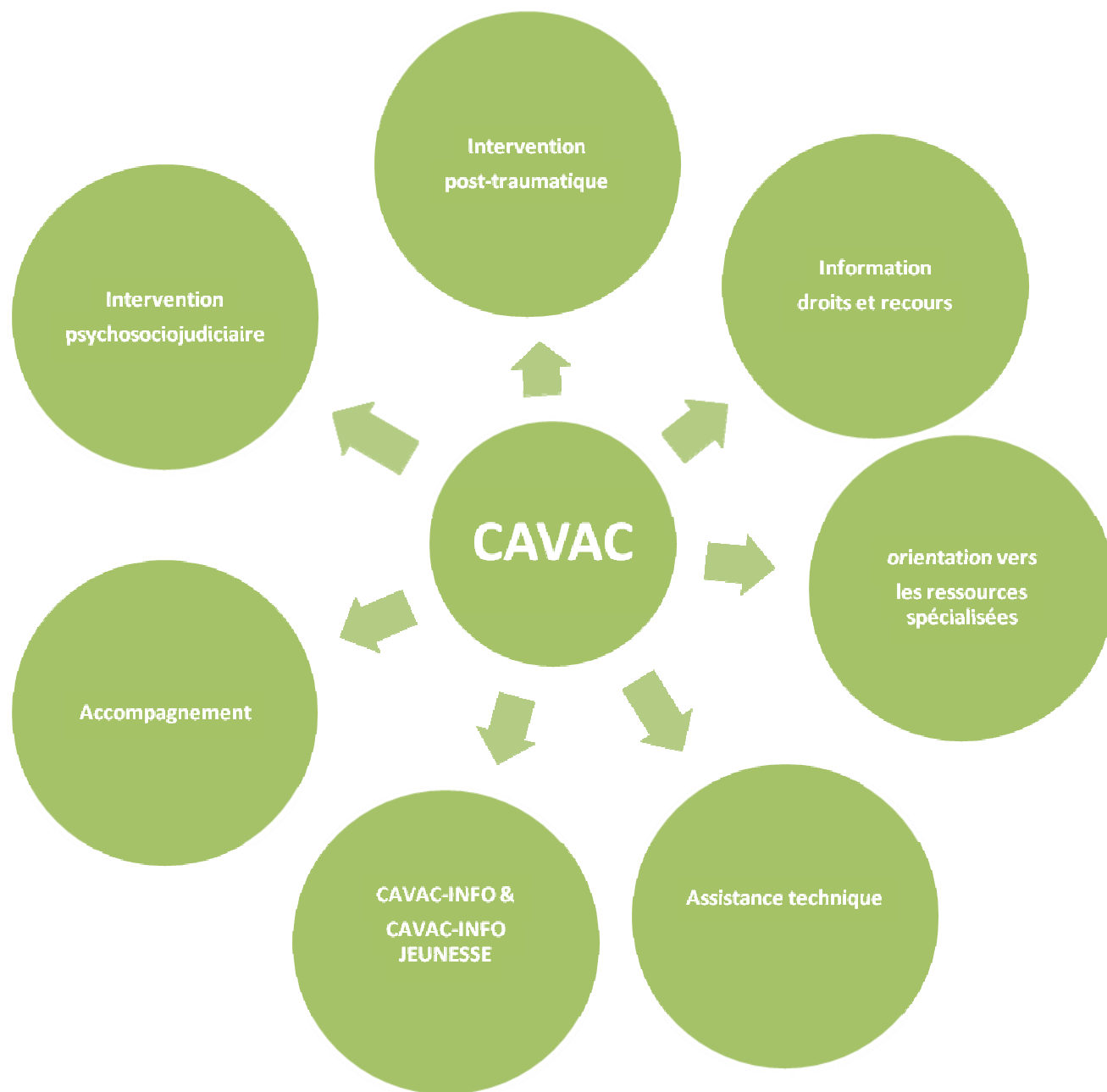
5.1 Les services

Les services offerts par les intervenants du CAVAC de la Montérégie sont ceux décrits dans la convention d'aide financière signée avec le ministère de la Justice, soit :

« L'organisme offre gratuitement des services confidentiels de première ligne à la clientèle ainsi qu'aux différents partenaires judiciaires, conformément à ladite convention d'aide financière »

Les services offerts sont notamment:

- L'intervention post-traumatique et psychosociojudiciaire;
- L'information sur les droits et recours de la victime d'un acte criminel;
- L'assistance technique;
- L'orientation de la victime d'un acte criminel vers les ressources juridiques, médicales, sociales et communautaires;
- L'accompagnement de la victime à la cour et dans d'autres démarches;
- La concertation avec les services du milieu et autres organismes de la région;
- La mise en œuvre et l'application des programmes CAVAC-INFO et CAVAC-INFO JEUNESSE.





Aux fins d'assurer les services énumérés précédemment, l'organisme s'engage à respecter les conditions suivantes :

- Employer le personnel nécessaire au fonctionnement du CAVAC et au développement des services sur l'ensemble du territoire qu'il dessert;
- Respecter le caractère confidentiel des informations reçues de la part de la clientèle;
- Assurer la promotion des services offerts auprès des partenaires et de la clientèle de la région;
- Assurer la formation continue des intervenants du CAVAC;
- Maintenir l'intervention de l'organisme dans une orientation socio-judiciaire;
- Travailler en concertation avec les policiers, les procureurs aux poursuites criminelles et pénales et le personnel des Services de justice. L'organisme devra également travailler en concertation avec les partenaires de l'Éducation, de la Santé et des Services sociaux ainsi qu'avec les organismes communautaires susceptibles de fournir des services appropriés;

Les services sont accessibles sur l'ensemble du territoire de la Montérégie par la présence d'intervenantes dans les cinq points de service situés dans les palais de justice. Sur place, nous y accueillons les victimes et les témoins qui se présentent à la cour quotidiennement.

Il y a également le service CAVAC-INFO et CAVAC-INFO JEUNESSE, où les intervenantes contactent les personnes victimes afin de les informer des résultats de la procédure judiciaire dont, les conditions de remise en liberté de l'accusé.

Pour l'ensemble de la clientèle, la réception des appels, les demandes ponctuelles de service et les rencontres de suivi sont offerts avec le plus de diligence possible.

Au siège social, un horaire élargi est en vigueur et permet l'accès aux services trois soirs par semaine.



Ayant le souci d'apporter une aide qui sera la plus adéquate possible, nous travaillons en concertation avec les autres organismes qui pourraient répondre aux besoins exprimés par la clientèle.

5.2 Le territoire desservi

Le territoire desservi par le CAVAC représente l'ensemble de la Montérégie et ce, selon les limites territoriales des cinq districts judiciaires qui y sont inclus, soit ceux de Longueuil, de Richelieu, de Saint-Hyacinthe, d'Iberville et de Beauharnois.

Les services du CAVAC sont accessibles partout grâce à la ligne sans frais au numéro **1-888-670-3401**. Ils le sont également via la ligne téléphonique provinciale, le **1-866-LE-CAVAC**, qui est mise de l'avant par le ministère de la Justice.



6. PROFIL DE LA CLIENTÈLE

Faits saillants

Au cours de l'exercice 2008-2009, le CAVAC de la Montérégie a ouvert **1211** dossiers, tout en continuant ses interventions dans les **1662** dossiers déjà existants. De ces dossiers, 1 292 ont été fermés au cours de la même période. Les critères statistiques sont définis par le BAVAC et s'intègrent au logiciel SCAVAC.

En plus des suivis de dossiers, les intervenantes des différents bureaux ont répondu de façon ponctuelle à des demandes de la clientèle à **1711** occasions.

La clientèle féminine compte pour **70 %** des interventions et ce sont des adultes dans la quasi-totalité des cas. Seulement **3 %** de la clientèle directe est mineure. Une proportion de **3 %** de la clientèle représente également les personnes âgées de 65 ans et plus.

Les personnes touchées directement par l'acte criminel représentent **76 %** des victimes ayant recours aux services du CAVAC. Dans **87 %** des cas, les personnes ont été victimes d'un crime contre la personne. Dans **89 %** des cas, il y a eu signalement à la police. Dans **66 %** des situations, les victimes nous ont été référées par le réseau judiciaire.

Au cours de l'exercice 2008-2009, les intervenantes du CAVAC de la Montérégie ont effectué **391** accompagnements; ont transmis des renseignements à **13 414** occasions, ont donné des références à **2 209** reprises, ont contacté d'autres organismes ou fait des recherches d'information auprès d'un tiers à **8 666** occasions, ont offert de l'assistance technique **518** fois et sont intervenues directement avec la personne (post-traumatique ou psychosociale) à **3 265** reprises et ont offert d'autres services à **1 094** occasions. Ce sont, en tout, **29 557** services qui ont été offerts au cours de l'exercice.

Tout au long de l'année, **3 455** personnes se sont présentées dans l'un des points de service du CAVAC situés dans les palais de justice de Longueuil, de Salaberry-de-Valleyfield, de Saint-Hyacinthe, de St-Jean-sur Richelieu et de Sorel-Tracy.



Dans le cadre du programme CAVAC-INFO, en lien avec la « Déclaration de service aux citoyens » du ministère de la Justice du Québec et du DPCP, les intervenantes ont traité **6 398** dossiers. Selon les dossiers, nous tenterons d'abord de rejoindre la personne et ensuite, un envoi postal est effectué afin de faire suivre la documentation pertinente.

Les démarches effectuées dans le cadre des services CAVAC-INFO et CAVAC-INFO JEUNESSE ont permis aux intervenantes d'effectuer **3 873** contacts et d'offrir **13 345** services.

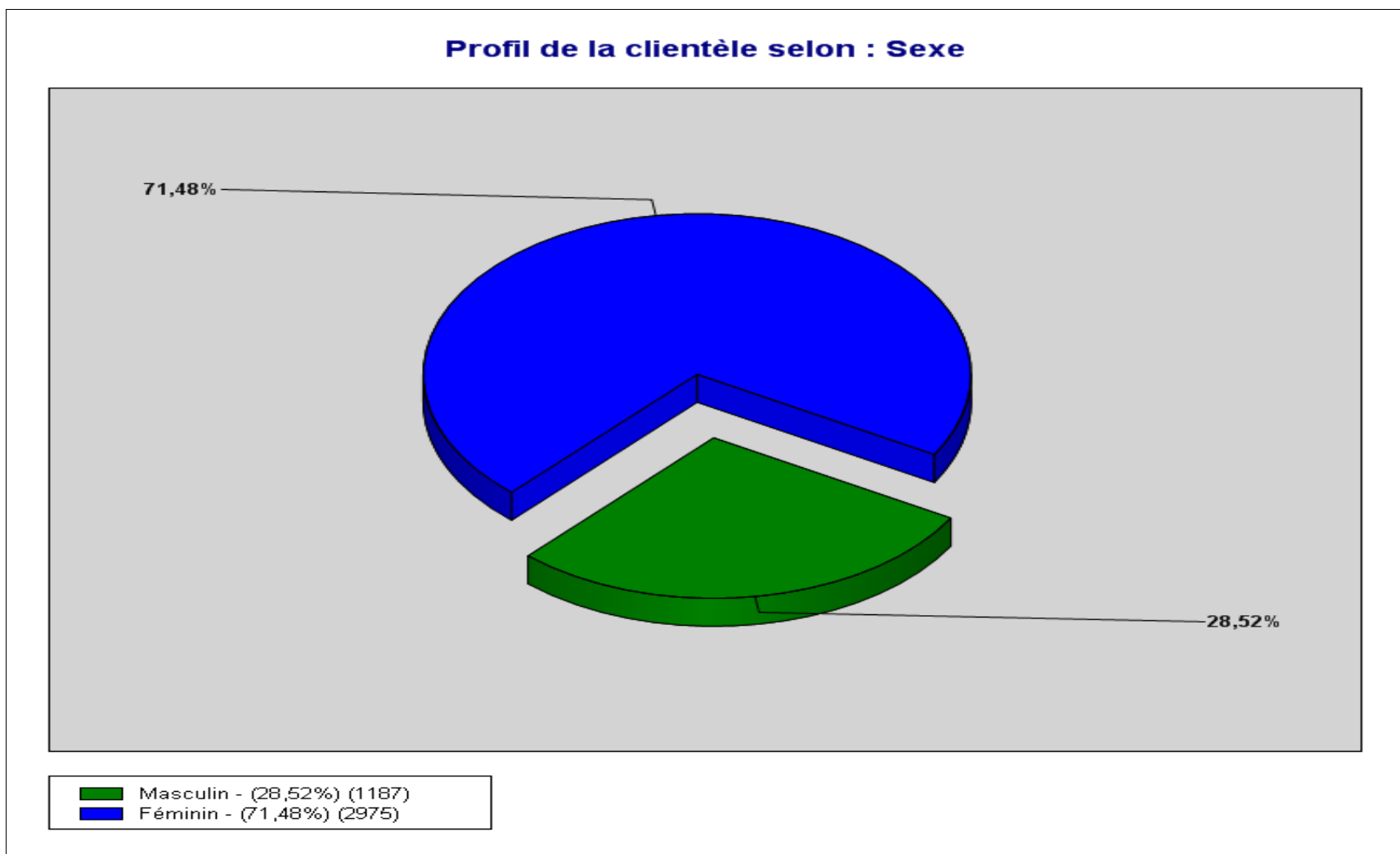
Lorsqu'un contact téléphonique est établi, en plus de transmettre l'information relative à la procédure judiciaire, les intervenantes profiteront de l'occasion afin de valider, avec la personne, ses besoins et offriront des services tels l'écoute (contexte post-traumatique ou psychosocial), l'information et l'assistance technique. Par la suite, si la personne le désire, un suivi pourra lui être accessible.

Le service CAVAC-INFO est offert au palais de justice de Longueuil, de Salaberry-de-Valleyfield, de Saint-Hyacinthe, de Saint-Jean-sur-Richelieu et de Sorel-Tracy, autant pour le tribunal adulte que pour celui de la jeunesse.

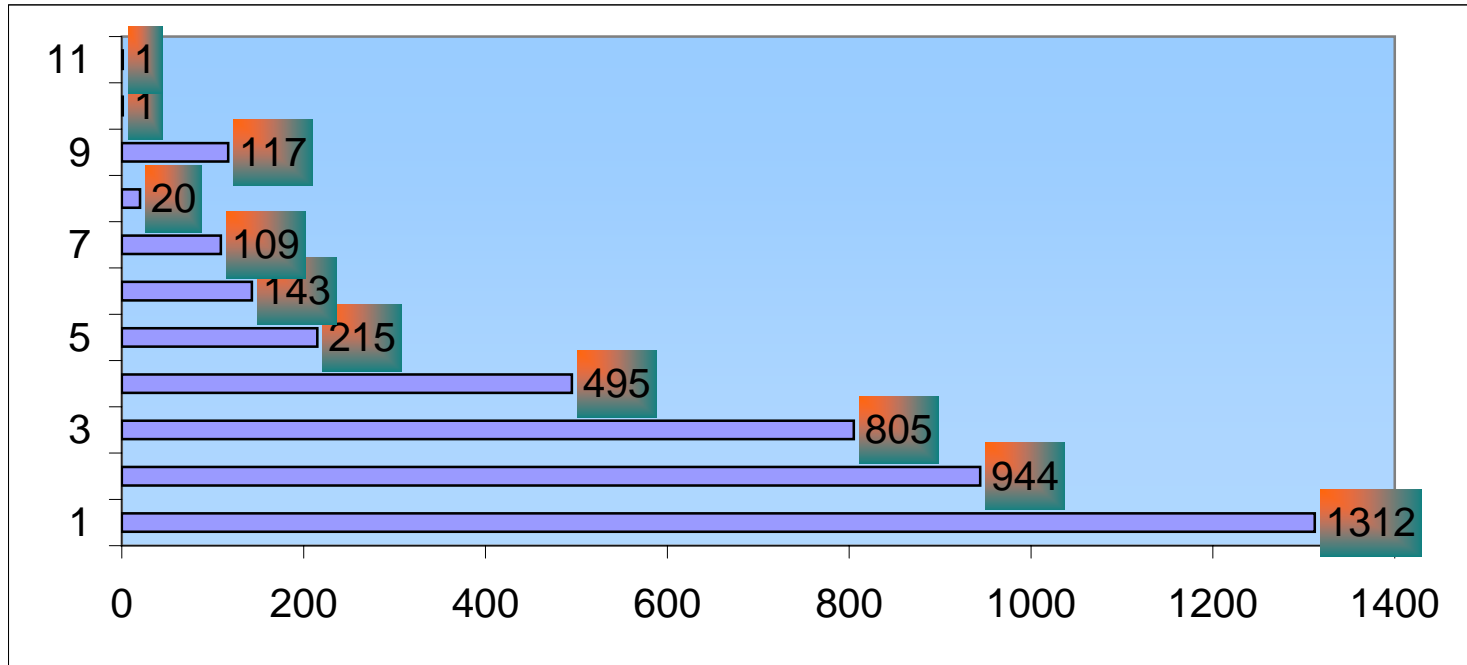
Profil de la clientèle selon : Sexe

Spécification de l'échantillon : Aucun

Total de l'échantillonnage : 4162

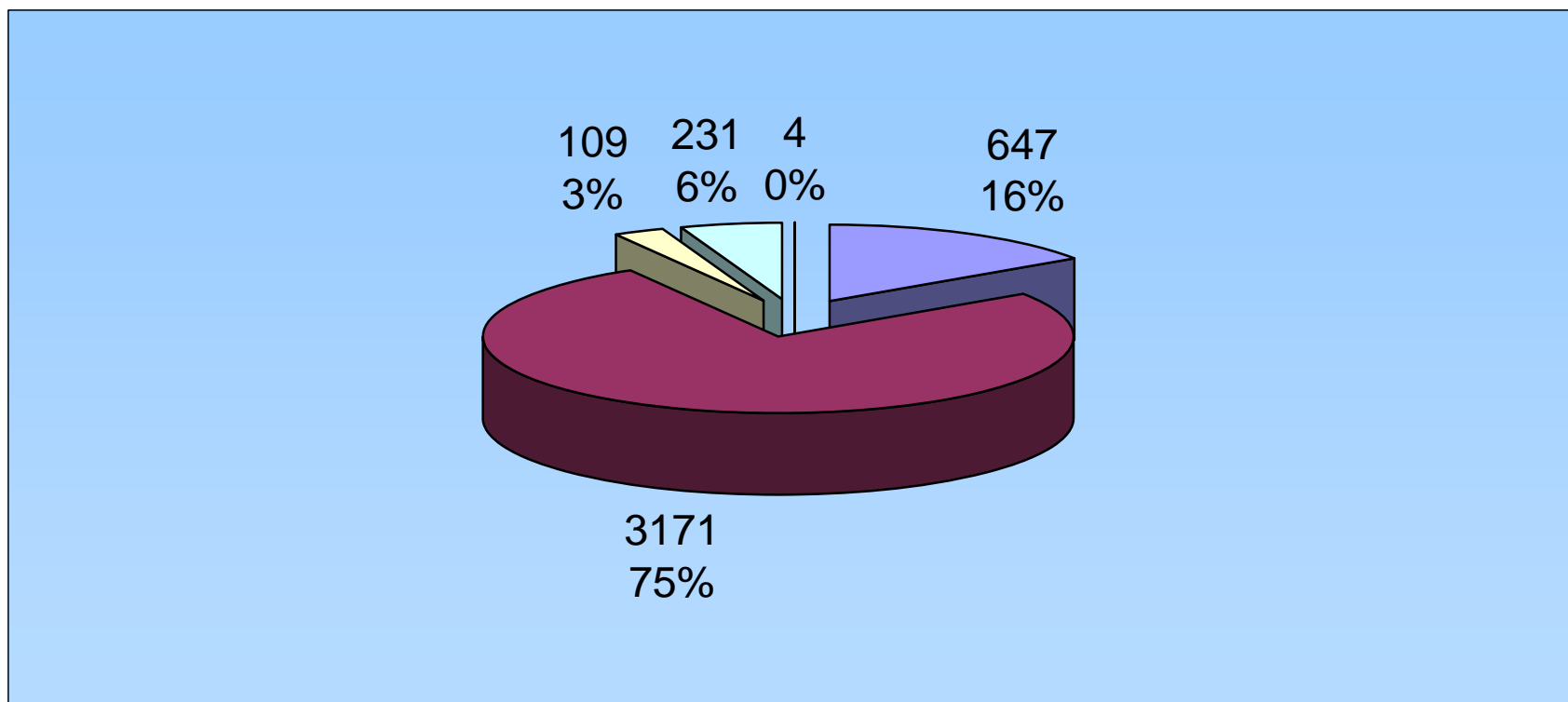


Profil de la clientèle selon : Groupe d'âge



35 à 44 ans	1312
25 à 34 ans	944
45 à 54 ans	805
18 à 24 ans	495
55 à 59 ans	215
65 ans et plus	143
60 à 64 ans	109
6 à 13 ans	20
14 à 17 ans	117
0 à 5 ans	1
Ne sais pas	1
	4162

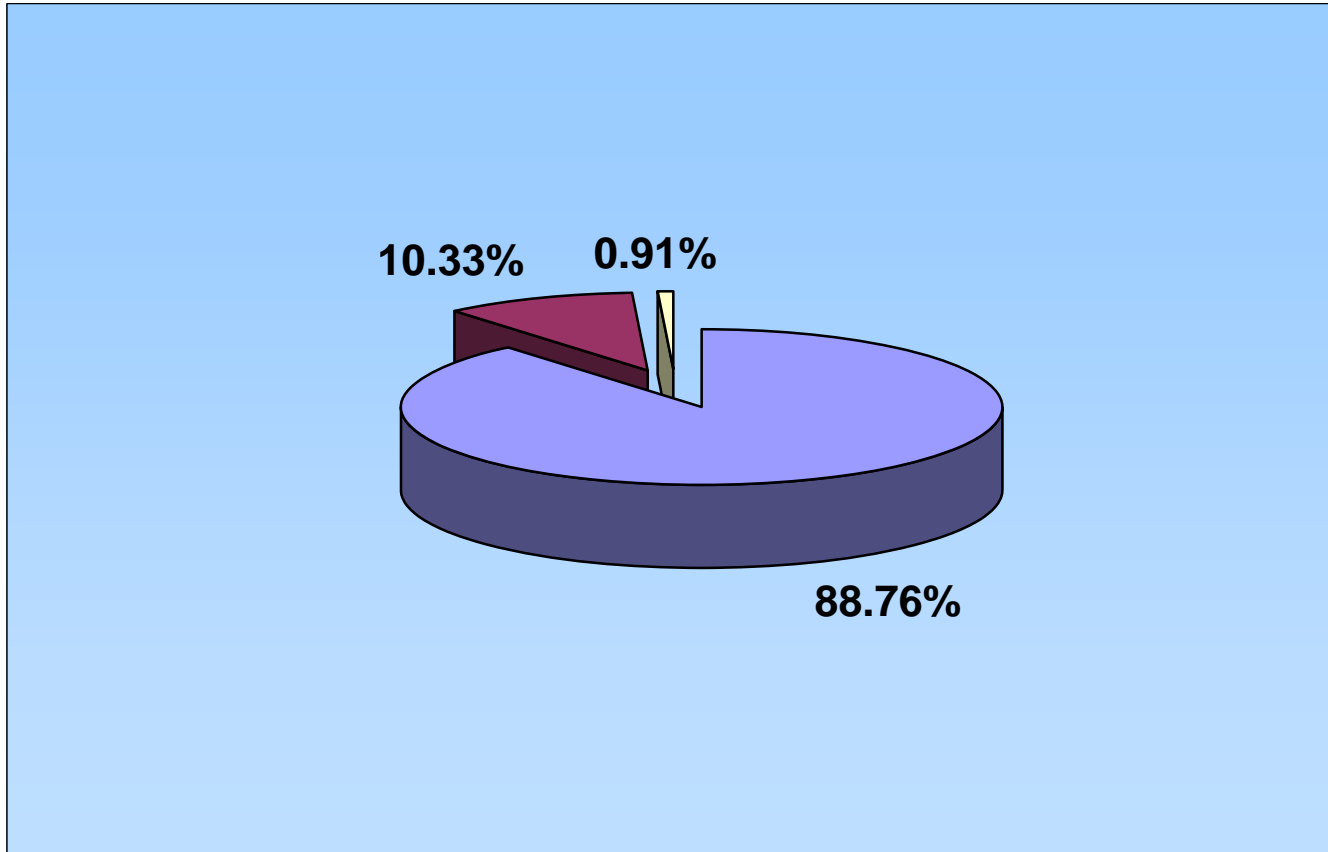
Profil de la clientèle selon : Type de clientèle



Proche de la victime	647
Victime directe	3171
Intervenant	109
Témoin	231
Ne sait pas	4

4162

Profil de la clientèle selon : Nature du crime

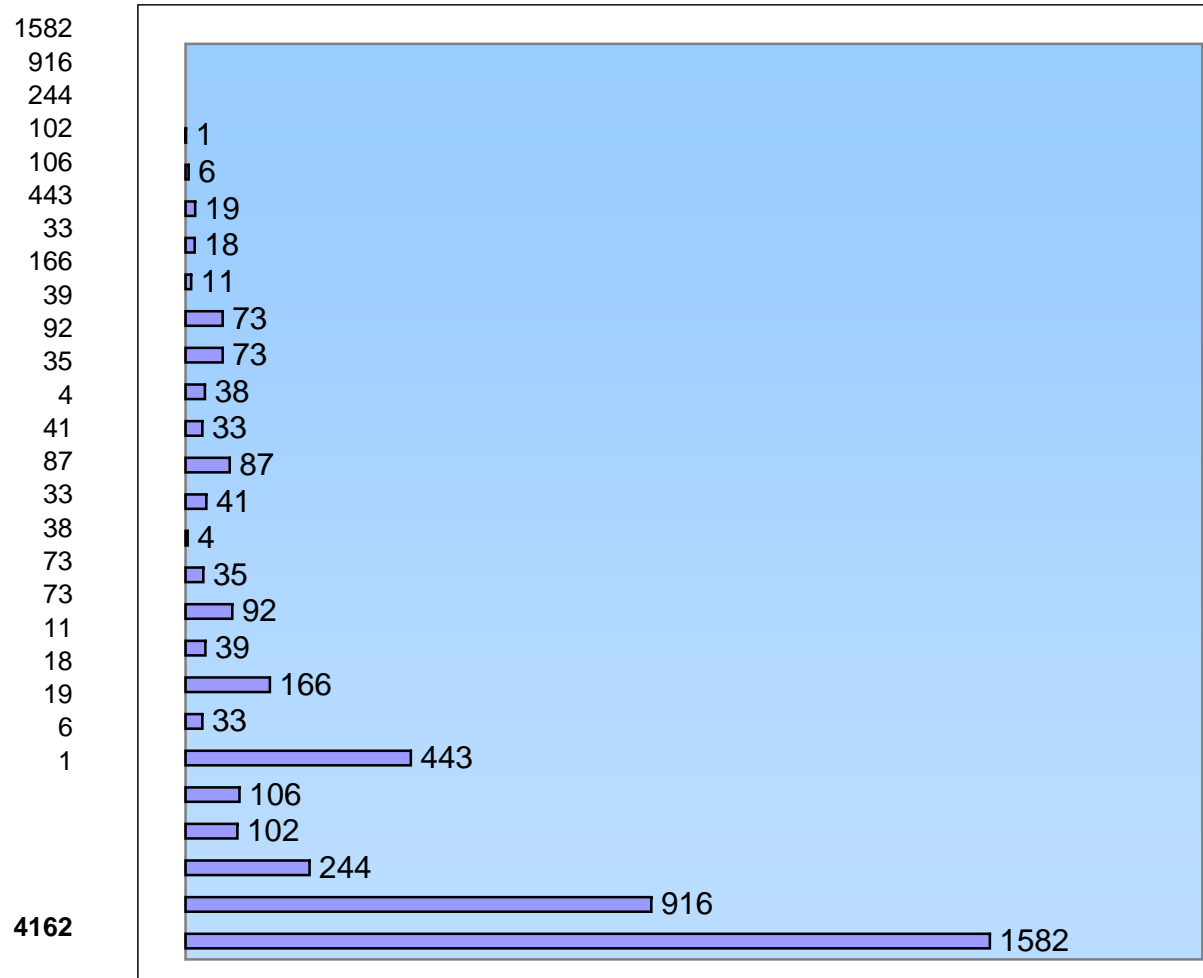


Crime contre la personne	3693	88.73%
Contre la propriété	430	10.33%
Autre	39	0.91%

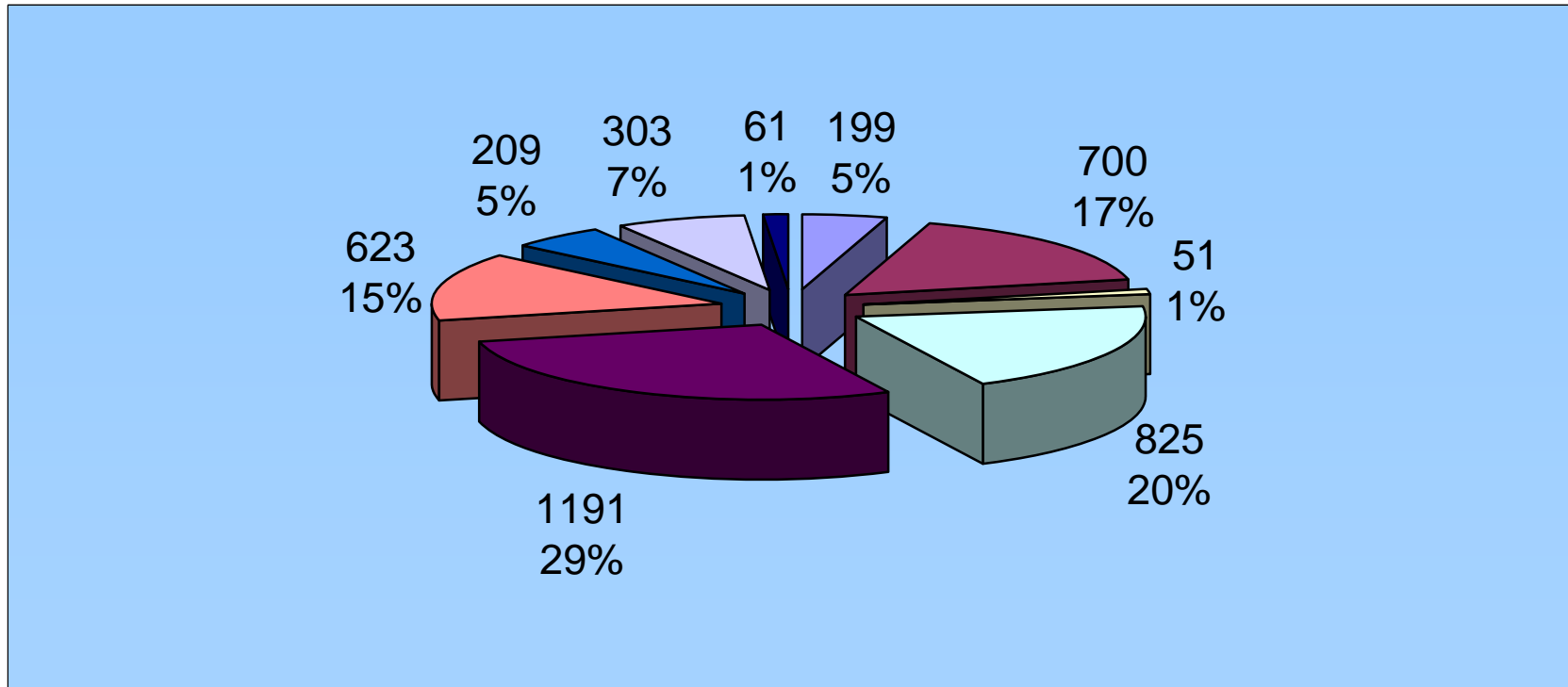
4162

Profil de la clientèle selon: Crime

Voie de fait	1582
Infraction à caractère sexuel	916
Harcèlement criminel	244
Vol simple	102
Vol qualifié	106
Menace	443
Tentative de meurtre	33
Autres	166
Homicide	39
Fraude	92
Vol d'un véhicule moteur	35
Délit de fuite	4
Enlèvement/ Séquestration	41
Ne sais pas	87
Cond.dang. facultés aff.mort lés corp	33
Infrac relatives conduite véhicule	38
Introduction par effraction (maison)	73
Méfait	73
Cond. dangereuse causant la mort	11
Introduction par effraction (autre)	18
Intimidation	19
Incendie criminel	6
Ne sait pas	1

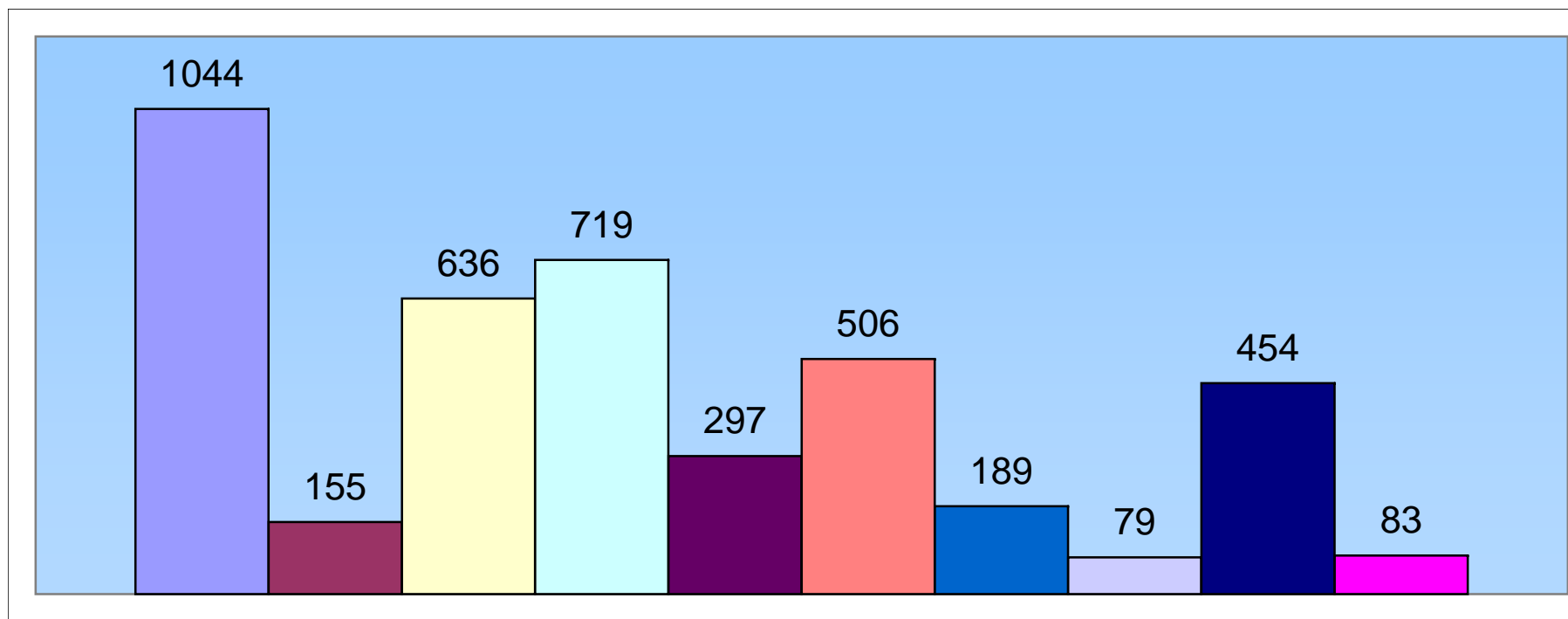


Profil de la clientèle selon: Contexte du crime



Relation avec les voisins	199
Familial	700
Autre	51
Amis/Connaissances	825
Conjugal	1191
Personne étrangère	623
Travail	209
Ne sait pas	303
École	61
Total	4162

Profil de la clientèle selon: Lien avec la victime

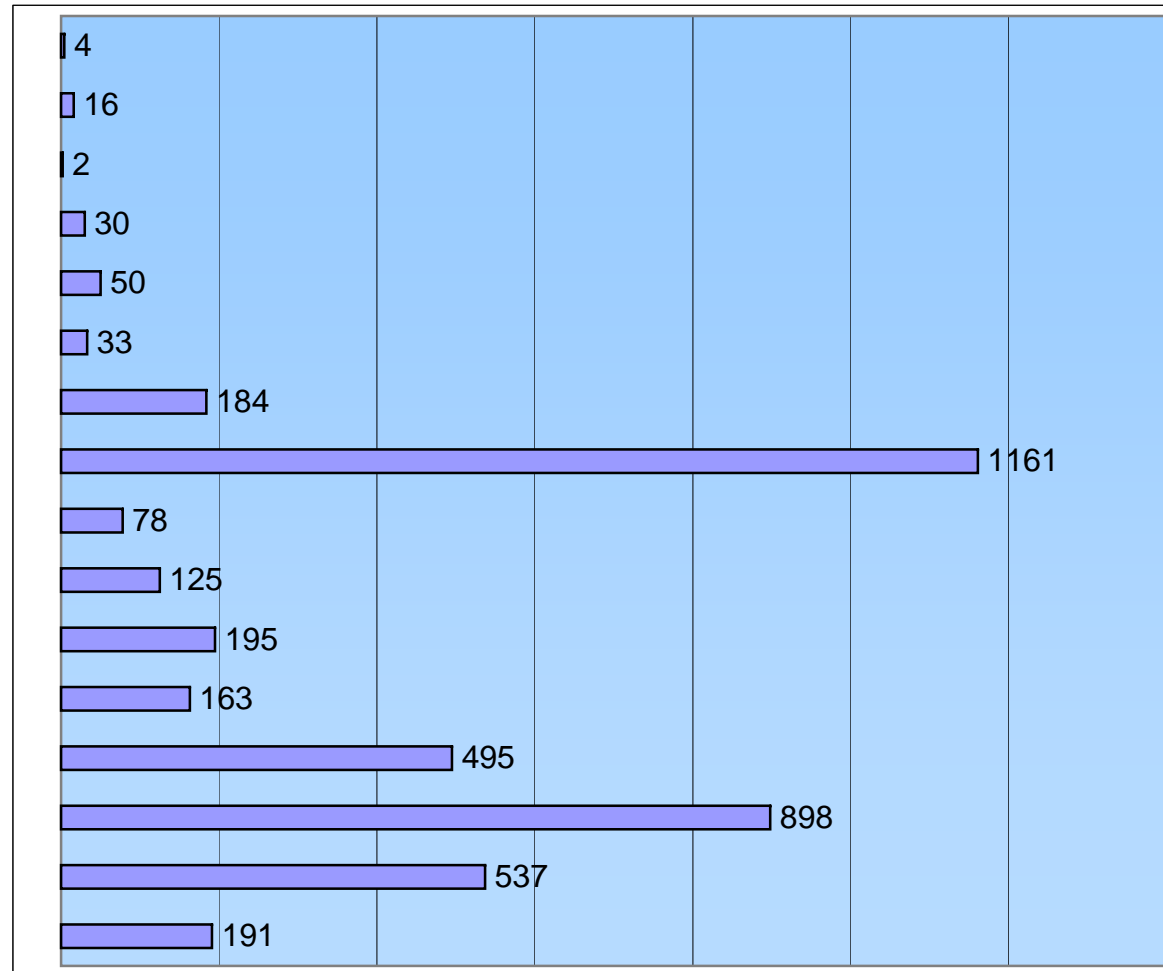


Ami / Connaissance	1044
Parent	155
Ex-conjoint €	636
Personne étrangère	719
Parenté (précisez)	297
Conjoint €	506
Voisin €	189
Beau-parent	79
Ne sais pas	454
Enfant	83

4162

Profil de la clientèle selon: Source de référence

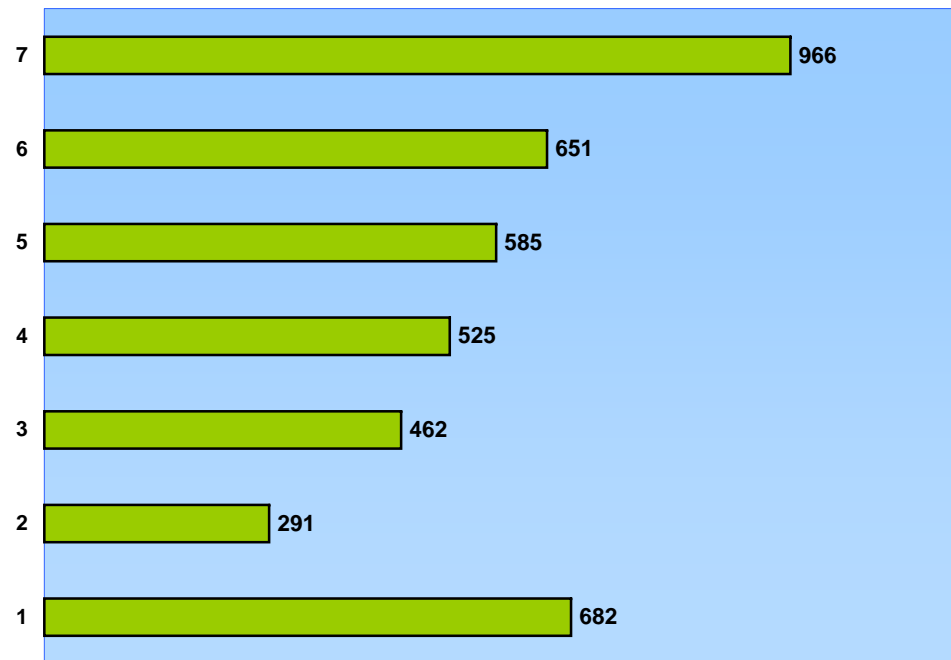
Parent, ami, connaissance	191
Policier	537
Spg	898
Ne sait pas	495
Greffe	163
Réseau santé et service sociaux	195
Cavac (référé par)	125
Autres	78
Cavac (cavac-info)	1161
Réseau communautaire	184
Ivac	33
Médias	50
Réseau privé	30
Csst	2
Réseau éducation	16
CAVAC	4
4162	



Profil de la clientèle : Délai avant recours

1- 3 mois à 1 an	682
2- 5 ans et plus	291
3- 1 an à 5 ans	462
4- 8 à 30 jours	525
5- 1 à 3 mois	585
6- 0 à 7 jours	651
7- Ne sais pas	966

4162

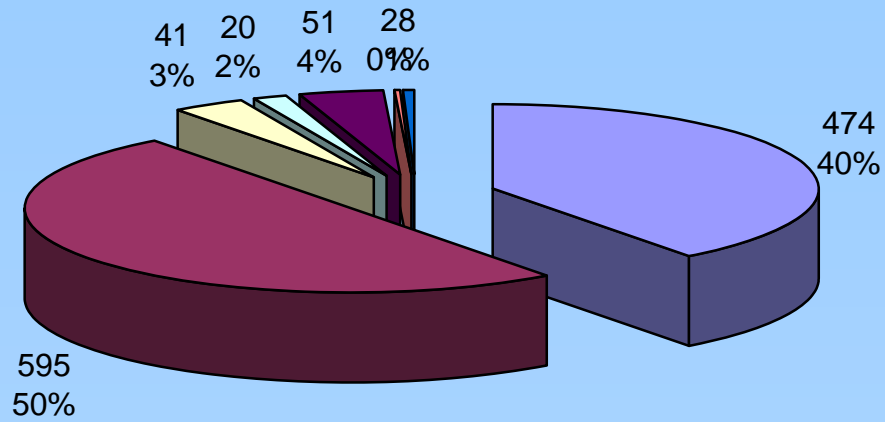


Spécification de l'échantillon: Lien avec la victime

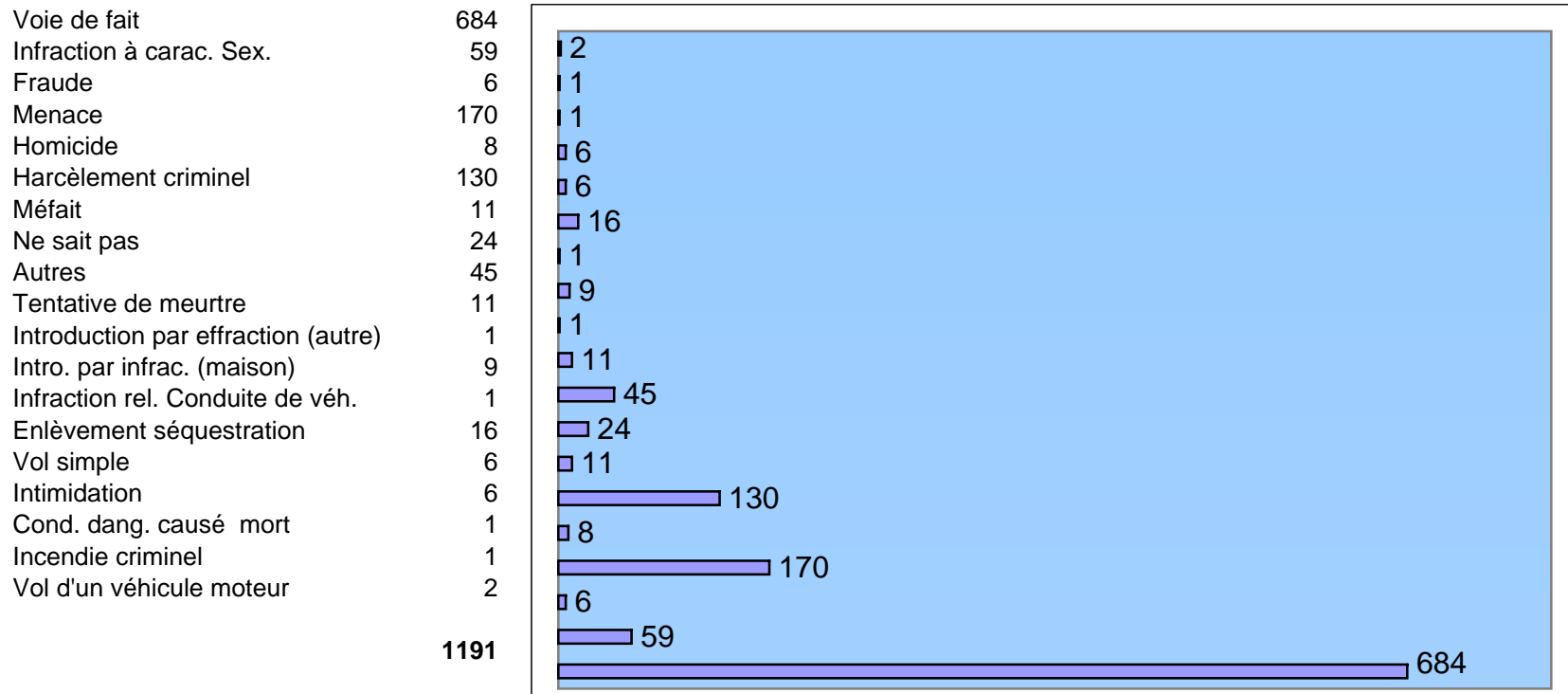
Contexte du crime- Conjugal

Conjoint	474
Ex-conjoint	595
Ne sais pas	41
Parenté	20
Ami /Connaissances	51
Beau-Parent	2
Personne étrangère	8

1191



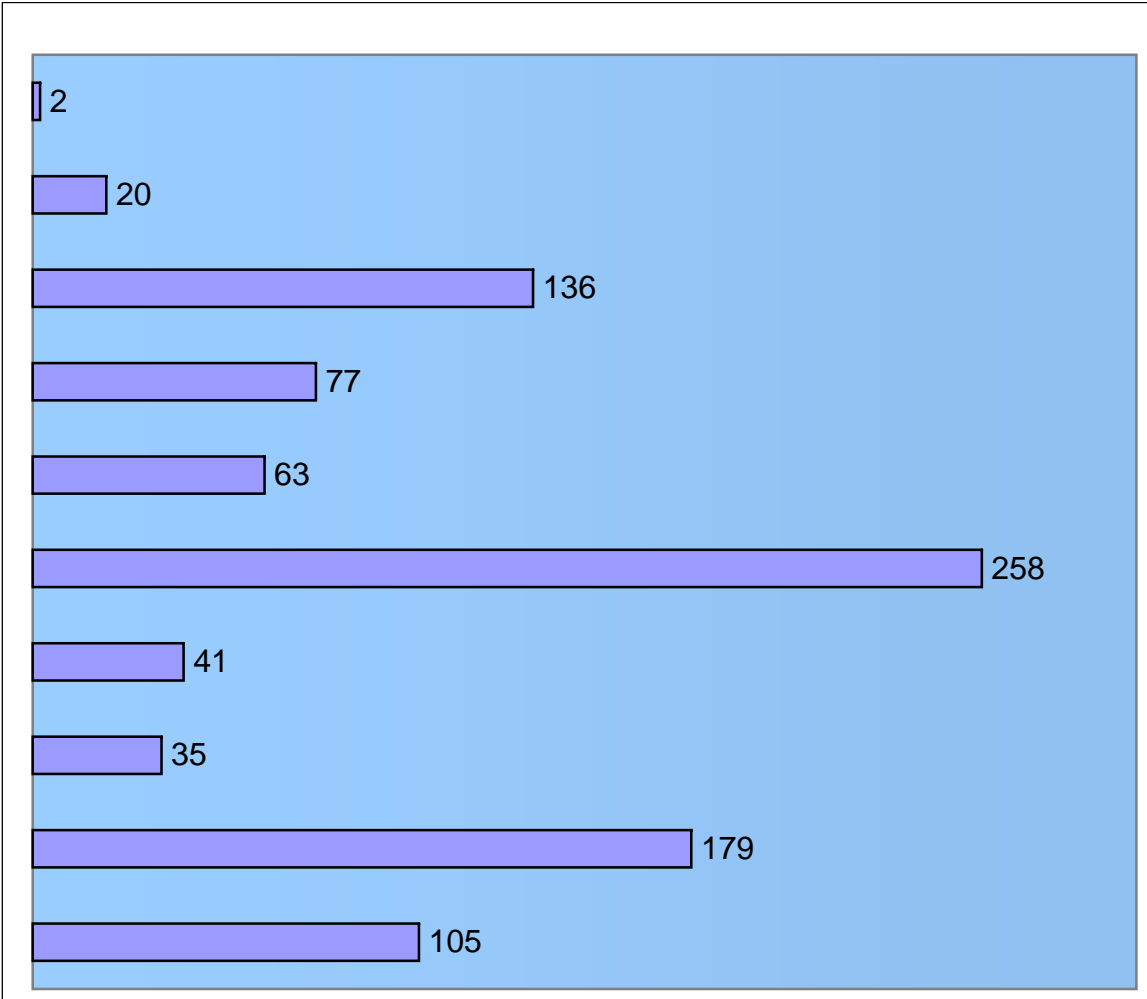
Spécification de l'échantillon: Contexte du crime-Conjugal



Spécification de l'échantillon : Contexte du crime
Infraction à caractère sexuel
Profil de la clientèle selon : Lien avec la victime

Parent	105
Parenté	179
Conjoint	35
Ex-conjoint	41
Ami / Connaissance	258
Beau-parent	63
Personne étrangère	77
Ne sais pas	136
Voisin	20
Enfant	2

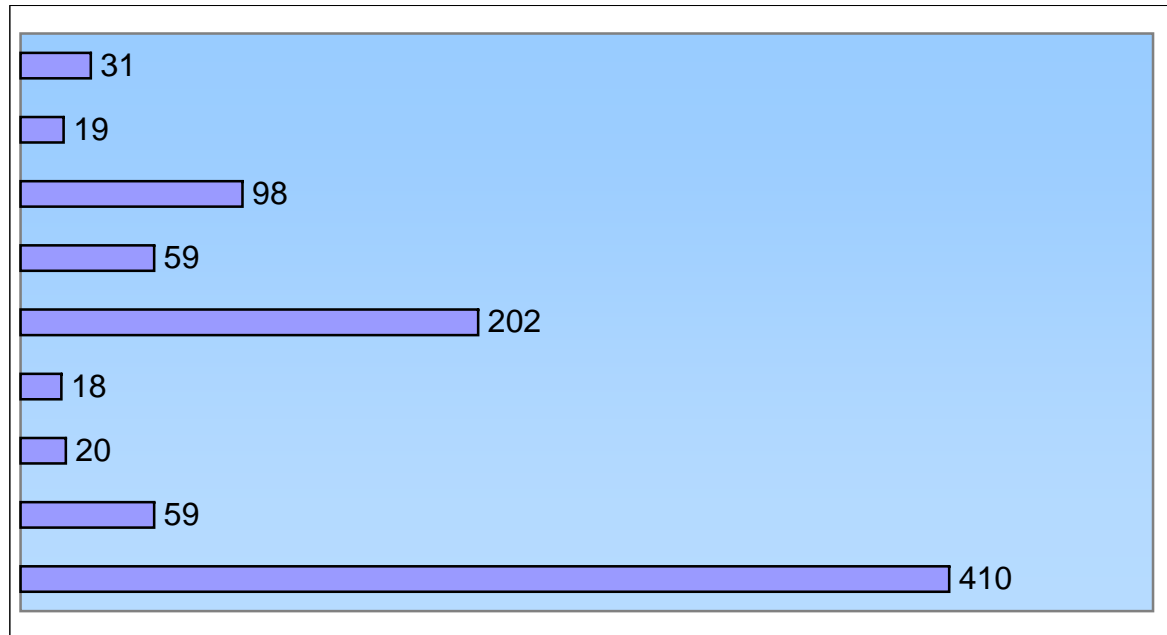
916



**Spécification de l'échantillon: Crime
Infraction caractère sexuel
Profil de la clientèle selon : Contexte du crime**

Familial 410
Conjugal 59
Travail 20
Autre 18
Amis / Connaissances 202
Personnes étrangères 59
Ne sait pas 98
Relations avec les voisins 19
École 31

410
59
20
18
202
59
98
19
31
916



CAVAC DE LA MONTÉRÉGIE
SERVICES RENDUS DU 1 AVRIL 2008 AU 31 MARS 2009

Tableau de compilation des services saisis selon le panier de services retenus

PANIER DE SERVICES - BLOC	PANIER DE SERVICES - SERVICES RENDUS	SERVICES ACTUELLEMENT SAISIS DANS SCAVAC		NOMBRE DE SERVICES RENDUS	
		DESCRIPTION BLOC DE SERVICES	DESCRIPTION SERVICES		
Intervention post-traumatique	Intervention post-traumatique	Services directs	Intervention post-traumatique	707	
Total - Intervention post-traumatique				707	
Intervention psychosociojudiciaire	Intervention psychosociojudiciaire	Services directs	Intervention psychosociale	2 498	
			Intervention téléphone	60	
			Déplacement 24/7*		
Total - Intervention psychosociojudiciaire				2 558	
Information sur droits et recours	Informations sur le processus judiciaire	Information	Services du Cavac	6 133	
			Processus judiciaires criminels	4 318	
			Services de justice	428	
			Adulte chambre criminelle et pénale	2	
			Déclaration de la victime	338	
			Chambre de la jeunesse	106	
			Enquête Policière	172	
			Aide juridique	7	
			Contacts (recherche d'informations ou suivis)	Réseau juridique	8 413
	Sous-total - Informations sur le processus judiciaire				19 917
	Informations sur les possibilités d'indemnisation	Information	Information	Compagnie d'assurance	13
				Dédommagement au criminel	29
				IVAC/CSST accidents	1 440
				SAAQ	18
				CSST/IVAC	117
Contacts (recherche d'informations ou suivis)	Information	Information	SAAQ	4	
			Compagnies d'assurance	9	
			Sous-total - Informations sur les possibilités d'indemnisation		
Informations sur les recours civils	Information	Information	Recours civils et petites créances	115	
			Autres recours et droits	43	
			Direction protection de la jeunesse	18	
Sous-total - Informations sur les recours civils				176	
Total - Information sur droits et recours				21 723	
Assistance technique	Pour compléter formulaires	Assistance technique	Formulaire IVAC	400	
			Déclaration de la victime	75	
			Formulaire CSST	8	
	Sous-total - Pour compléter formulaires				483
	Dans l'identification des formalités à respecter	Autres services	Assistance technique	Autre	30
				Recherche informatique	5
				Autres services	53
				Annulation de la demande	48
				Laisse un message	836
	Absent au rendez-vous	157			
Sous-total - Dans l'identification des formalités à respecter				1 129	
Total - Assistance technique				1 612	

CAVAC DE LA MONTÉRÉGIE
SERVICES RENDUS DU 1 AVRIL 2008 AU 31 MARS 2009

Tableau de compilation des services saisis selon le panier de services retenus

PANIER DE SERVICES - BLOC	PANIER DE SERVICES - SERVICES RENDUS	SERVICES ACTUELLEMENT SAISIS DANS SCAVAC		NOMBRE DE SERVICES RENDUS	
		DESCRIPTION BLOC DE SERVICES	DESCRIPTION SERVICES		
Orientation vers des services spécialisés	Du domaine juridique	Références	IVAC/CSST	269	
			SAAQ	4	
			Compagnies d'assurance	13	
			Réseau judiciaire	1 113	
	Sous-total - Du domaine juridique				1 399
	De la santé et des services sociaux		Information	Réseau santé et services sociaux	28
			Références	Réseau santé et services sociaux	197
			Contacts (recherche d'informations ou suivis)	Réseau santé et services sociaux	29
	Sous-total - De la santé et des services sociaux				254
	Orientation vers des services spécialisés (suite)	Du domaine communautaire	Information	Ressources communautaires	152
Réseau privé				7	
Autres				47	
Références			Réseau communautaire	272	
			Réseau privé	100	
			Autre	107	
			CAVAC	134	
Contacts (recherche d'informations ou suivis)			Réseau communautaire	48	
			Réseau privé	23	
			Autres	23	
Sous-total - Du domaine communautaire				913	
Total - Orientation vers des services spécialisés				2 566	
Accompagnement de la victime	Dans l'appareil judiciaire durant toute la durée du dossier	Accompagnement	Cour criminelle	366	
			Cour civile	1	
			Cour municipale		
			Chambre de la jeunesse	3	
			Tribunal de la jeunesse	2	
			Tribunaux administratifs		
Sous-total - Dans l'appareil judiciaire durant toute la durée du dossier				372	
Auprès de la santé et services sociaux	Accompagnement	Professionnel de la santé et des services sociaux			
Sous-total - Auprès de la santé et services sociaux				-	
Accompagnement de la victime (suite)	Auprès des ressources communautaires	Accompagnement	Ressources communautaires		
			Autres	1	
	Sous-total - Auprès des ressources communautaires				1
	Auprès des corps policiers	Accompagnement	Service de police	2	
	Sous-total - Auprès des corps policiers				2
	Auprès des ressources juridiques	Accompagnement	IVAC		
CSST					
Avocat - Procureur de la couronne - civil			16		
Sous-total - Auprès des ressources juridiques				16	
Total - Accompagnement de la victime				391	
				29 557	

Cavac-Info

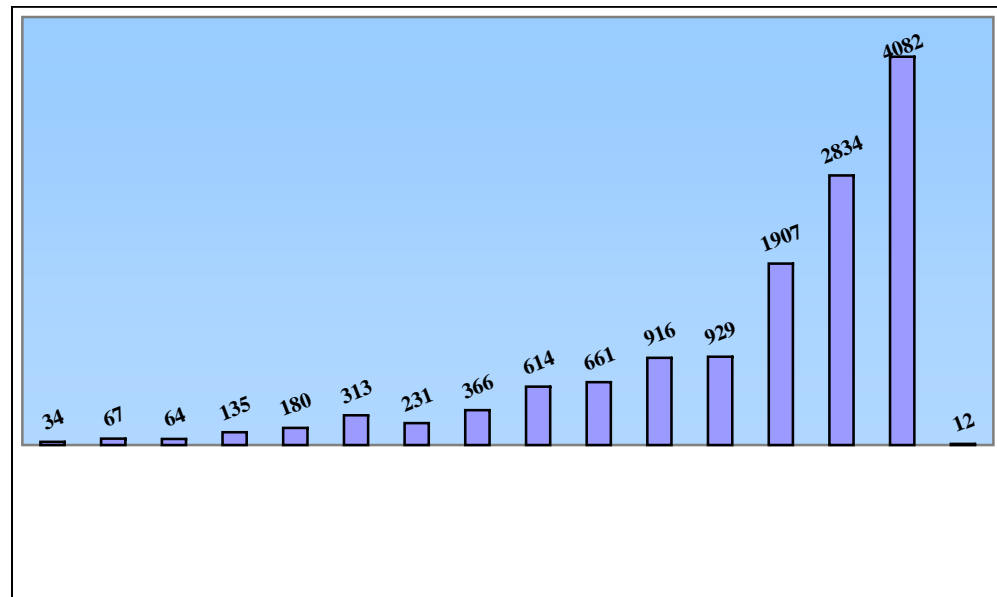
Voie de fait	2501
Menace	962
Infraction à caractère sexuel	598
Vol qualifié	184
Harcèlement criminel	333
Autres	280
Enlèvement/Séquestration	53
Intimidation	15
Introduction par effraction (maison)	252
Infraction relative conduite de véh.	38
Fraude	175
Homicide	19
Vol simple	477
Cond.fac.aff.causé mort lés.corp.	22
Introduction par effraction (autres)	143
Vol véhicule moteur	92
Incendie criminel	16
Tentative de meurtre	29
Méfait	149
Cond. dang. causant mort	7
Ne sait pas	46
Délit de fuite	7

6398



Cavac-Info

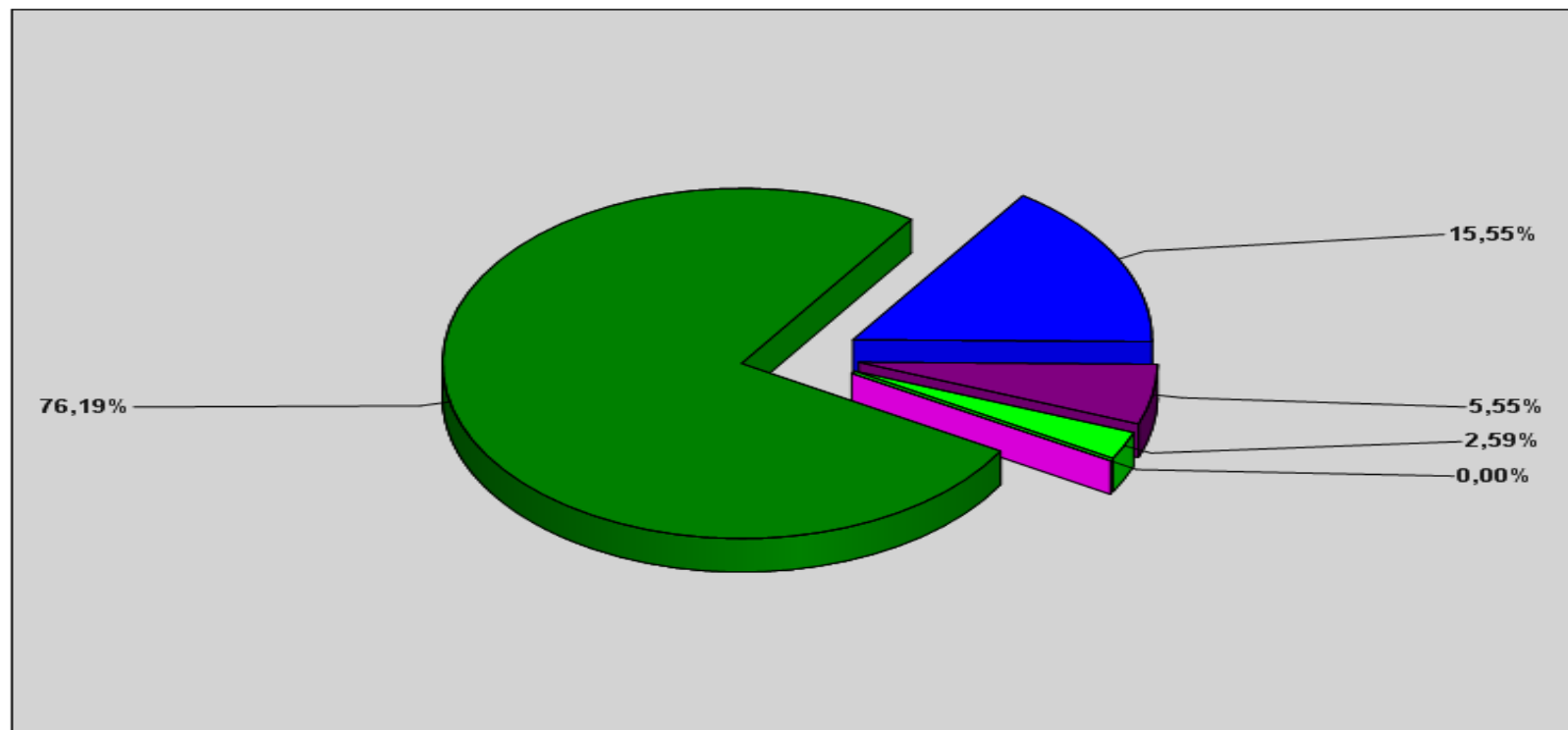
Modification ordonnance de sursis	34
Acquitement	67
Emprisonnement avec sursis	64
Ordonnance de sursis	135
Modification ordonnance d'approbation	180
Aucune	313
Engagement de ne pas troubler l'ordre publique	231
Emprisonnement	366
Modification engagement	614
Modification de promesse	661
Engagement	916
Autre	929
Promesse	1907
Ordonnance de probation	2834
Prochaine date d'audience	4082
Mesures de mise en liberté sous condition	12



Spécification de l'échantillon : Aucun

Total de l'échantillonnage : 4162

Profil de la clientèle selon : Type de la clientèle



Victime directe	- (76,19%)	(3171)
Proche de la victime	- (15,55%)	(647)
Témoïn	- (5,55%)	(231)
Intervenant	- (2,59%)	(108)
Category 1	- (0,00%)	(0)



8. PARTENARIAT, REPRÉSENTATION, PROMOTION

8.1 Les partenaires

Le CAVAC participe à différentes tables de concertation et comités de travail sur l'ensemble du territoire.

Le CAVAC a maintenu son implication auprès des comités en lien avec les problématiques de la violence conjugale, des agressions sexuelles et de l'abus et de la négligence envers les aînés. Des représentants du CAVAC ont été impliqués auprès de cinq tables de concertation en violence conjugale, deux tables sur les agressions sexuelles, quatre comités consultatif/aviseur et trois comités-aînés.

Le CAVAC a également participé à d'autres rencontres ponctuelles sur des thématiques diverses à différents moments de l'année. Ces activités favorisent un échange d'information sur les services offerts.

Nous avons fait des présentations sur nos services auprès d'organismes dans chacune des régions desservies par le CAVAC. Nous avons rencontré, pour n'en nommer que quelques-uns, des intervenants de CLSC, des intervenants policiers, des équipes de procureur, des d'intervenants d'organismes communautaires et publics.

Il existe, au quotidien, une collaboration avec les différents partenaires du CAVAC, qu'ils soient issus du milieu judiciaire, communautaire, de la santé et des services sociaux ou du privé. Cette collaboration prend son essence dans le souci de répondre aux besoins de la clientèle et de favoriser une complémentarité des services.

Le CAVAC de la Montérégie a maintenu sa participation aux activités du Réseau des CAVAC et aux rencontres conjointes avec les représentants du BAVAC, du ministère de la Justice et du cabinet de la Ministre.

Plusieurs rencontres de travail, conférences téléphoniques et échanges de documents ont eu lieu afin de voir à la consolidation et au maintien du développement du Réseau des CAVAC. Le Réseau a également travaillé à définir des modes de fonctionnement efficaces et adaptés aux besoins de l'ensemble des CAVAC de la province.



8.2 Les activités de représentation et de promotion

Tout au long de l'exercice, le CAVAC a participé et s'est joint à différentes démarches afin de promouvoir les services offerts et de sensibiliser les gens à la victimisation en générale.

Tout au long de l'année, nous avons procédé à la distribution de documentation à l'effigie du CAVAC, que ce soit des affiches, dépliants ou signets afin de faire la promotion du CAVAC et des services offerts.

Les affiches ont été distribuées dans les postes de police municipaux et de la Sûreté du Québec, les palais de justice, les CLSC, les maisons d'hébergement, les CALACS, les maisons de jeunes, certaines écoles primaires, secondaires, collégiales et auprès d'autres organismes.

La distribution de dépliants du CAVAC est faite de façon continue sur l'ensemble du territoire. La mise à jour de notre bottin de ressources est souvent une bonne occasion pour renouveler l'envoi de ceux-ci.

Des représentants du CAVAC ont participé à de nombreuses activités afin de faire connaître l'organisme et les services offerts. Nous avons tenu un kiosque d'information à six occasions, fait des présentations auprès d'organismes ou autre forum à quinze occasions, une intervenante a fait une présentation dans le cadre de l'un des ateliers du Forum sur les agressions sexuelles organisé par l'ASSS de la Montérégie, collaboré à deux comités organisateurs d'activités de sensibilisation et enfin, organisé une rencontre-conférence dans le cadre de la Semaine nationale de sensibilisation aux victimes d'actes criminels 2008.

Une présence médiatique occasionnelle, soit écrite ou radio permet de transmettre de l'information sur les services offerts par le CAVAC et de sensibiliser les gens à la réalité vécue par les personnes victimes d'un acte criminel.



9. BILAN ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Tel que mentionné dans le précédent rapport annuel, le développement des dernières années nous a amené à favoriser l'instauration de pratiques de gestion qui assureront la stabilité et la viabilité de l'organisme.

La gestion des services professionnels est associée à la mission de l'organisme et aux exigences mises en place par le ministère.

La formation du personnel se poursuivra afin d'outiller le mieux possible, chacune des intervenantes dans l'accomplissement de son travail.

Le prochain exercice financier se déroulera en maintenant l'accessibilité au panier de services actuel.

La collaboration quotidienne avec les partenaires demeure l'une des clés d'une offre de services qui soit adaptée aux besoins de la clientèle.

Le développement du Réseau des CAVAC, la diffusion de l'information sur les services offerts, le maintien de leur accessibilité, demeure un défi et un engagement de chacun des CAVAC. Les nombreuses démarches entreprises devraient nous permettre de poursuivre ce processus et nous apporter les outils nécessaires à l'accomplissement du mandat qui est le nôtre.